

## **Séance du 20 mai 2019**

Présents : FAIVRE Jean-Pierre, SERRUROT François, FEVRE Corinne, HUMBLOT Yves, BALLOT Emmanuelle, PRUNEAUX Andrée, LABOUROT Céline, VIEILLARD Benoit, GAUTHIER Audrey, PESENTI Bruno, BUCHAILLOT Thierry..

Jean-Louis LAPLACE a donné procuration à Céline LABOUROT

Absent excusé : François ROUSSEAU

Absent : Didier BAUDARD

### **RESILIATION BAIL LOGEMENT 4B GRANDE RUE :**

M. le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier de la locataire du logement communal 4 B Grande Rue, sollicitant son départ du logement avec un préavis de 1 mois à compter du 10/05/2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte de résilier le bail de location du logement 4 B Grand Rue à compter du 10/06/2019.

### **DELIBERATION MODIFICATIVE BUDGET COMMUNAL :**

M. le Maire expose au Conseil Municipal que le montant des dépenses imprévues inscrites au budget communal dépassant le seuil autorisé, il est nécessaire d'apporter une rectification. Le conseil municipal décide, par conséquent, d'effectuer la modification suivante au budget communal :

- Article 020 : Dépense imprévues : - 16 463 euros.

### **AVENANT CONVENTION DE MANDAT ENTRETIEN ESPACES PUBLICS ZAE :**

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer l'avenant proposé par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, ayant pour objet de proroger jusqu'au 31 décembre 2020, la convention de mandat de gestion conclue précédemment pour l'entretien des espaces publics dans la Zone d'Activités Economiques.

### **ETUDE DEVIS :**

Le Conseil Municipal étudie les devis suivants :

- Réfection peinture salle des fêtes : Le conseil municipal reporte sa décision dans l'attente d'un 4<sup>ème</sup> devis et de sa visite sur place pour affiner les travaux à entreprendre.
- Ordinateurs mairie : 3 devis reçus. Le devis XEFI, d'un montant de 2 676.96 € TTC est accepté.
- Rapport annuel sur le prix et la qualité du service assainissement : Cabinet QUESAC'EAU : 1 020 € TTC : Accepté

### **MODIFICATION STATUTS GRAND DOLE :**

Le Conseil Municipal décide de donner un avis favorable à la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole afin d'y intégrer, parmi les compétences facultatives, la création et la gestion d'une fourrière automobile et de prendre ainsi en compte l'ensemble des éléments énoncés dans la délibération n°GD49/19 du Conseil Communautaire du 25 avril 2019 en conformité avec l'article L5216-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

## **RENOUVELLEMENT CONVENTION INFRACOS :**

Le Conseil Municipal accepte de renouveler la convention proposée par l'ONF pour l'occupation d'un site de communications électroniques par INFRACOS et autorise M. le MAIRE à signer l'acte administratif de concession ainsi que toutes pièces s'y rapportant.

## **QUESTIONS DIVERSES :**

Le Conseil Municipal :

- Refuse de modifier la clause relative à la révision annuelle du bail de location de la Maison des Assistantes Maternelles, suite à la demande des locataires.
  
- Refuse de modifier la délibération relative à la vente d'une parcelle de terrain, situé au lotissement LA MOTTE, suite à la demande du futur acquéreur.

M. le MAIRE informe Conseil Municipal de l'acceptation du dossier déposé auprès de l'Education Nationale, dans le cadre du projet ENIR « Ecoles numériques innovantes et ruralité ».

Corinne FEVRE fait part au Conseil Municipal de la demande d'achat de meubles d'une enseignante. Différents fournisseurs seront consultés.

Emmanuelle BALLOT présente au Conseil Municipal un projet de décoration de certains transformateurs situés dans la commune. Ce projet sera étudié lors de la prochaine réunion de la commission communication.

Séance levée à 22 H 30

LE MAIRE

Jean-Pierre FAIVRE